Brèves **Statistiques**

L'indice de position sociale

Un nouvel indicateur décrit le profil social des élèves sur une échelle numérique. Il apporte des nuances sur le contexte plus ou moins favorisé des élèves et de nouvelles possibilités pour comparer les territoires.

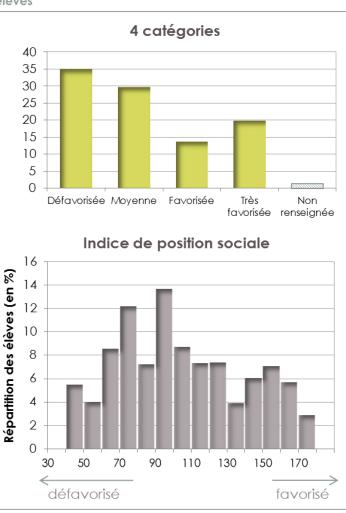
Une nouvelle approche

Connaître l'origine sociale des élèves est un enjeu fondamental au sein de l'éducation nationale, pour étudier le lien avec la réussite scolaire, mesurer l'égalité des chances ou repérer les territoires les plus en difficulté. Cette origine est souvent décrite par les professions des responsables des élèves, regroupées en quatre catégories : très favorisée, favorisée, moyenne et défavorisée (voir Définitions). Depuis 2016, le ministère propose une nouvelle manière d'utiliser l'information sur les professions, avec la création d'un indice de position sociale. Pour chaque combinaison de professions du père et de la mère, il renvoie une valeur numérique qui évalue le contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire de l'élève. Plus l'indice de position sociale est élevé, plus l'élève est considéré favorisé. Les valeurs possibles construites par le national peuvent s'étendre de 37 (profession du père non renseignée et mère au chômage n'ayant jamais travaillé) à 179 (père ingénieur et mère professeur des écoles).

Les avantages d'un indice numérique

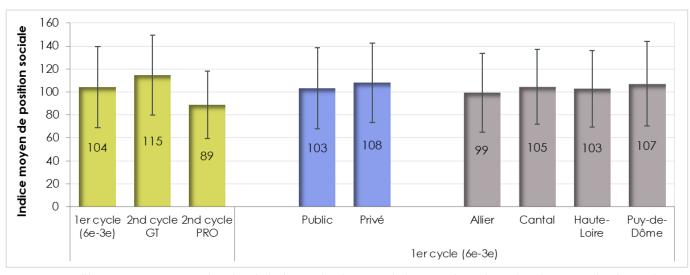
Sans remplacer les quatre catégories utilisées jusqu'à présent, cet indice permet une vision complémentaire et de nouvelles possibilités. Tout d'abord, il apporte davantage de nuances et l'analyse d'une population d'élèves peut être plus fine (Figure 1). Ensuite, il est possible de calculer

Figure 1. Deux méthodes pour décrire le profil social des élèves



Lecture : Selon la nomenclature en quatre catégories, 35 % des élèves de l'académie sont considérés comme défavorisés. Avec l'indice numérique, près de 6 % des élèves sont très défavorisés avec un indice compris entre 40 inclus et 50 : la répartition des élèves sur cette échelle numérique est plus détaillée qu'avec les quatre catégories. Source : [1]

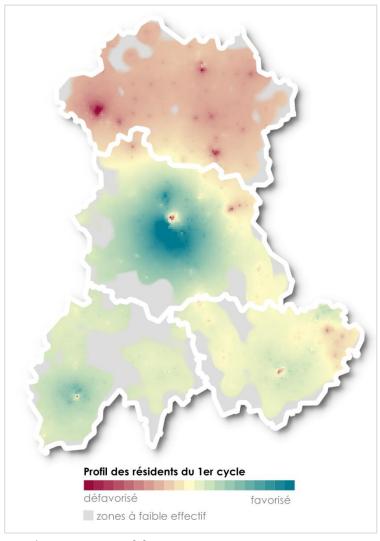
Figure 2. Quelques comparaisons



Lecture : Les élèves inscrits en second cycle général et technologique, de la seconde au baccalauréat, sont plus favorisés que ceux inscrits en second cycle professionnel (indice moyen de 115 contre 89). Les barres d'erreur représentent la diversité des élèves au sein de chaque catégorie, avec une amplitude d'un écart-type de part et d'autre de la moyenne. Les données du public, du privé et des départements concernent uniquement les élèves du 1^{er} cycle (hors SEGPA, hors EREA). Sources : [1], [2].

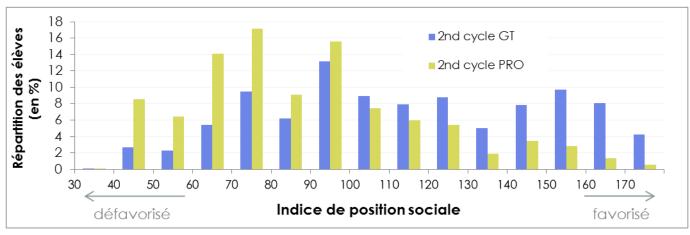
une moyenne de l'indice pour qualifier ensemble d'élèves, un comparaisons sont alors plus directes qu'avec une composition en quatre catégories (Figure 2). Ainsi, les élèves inscrits de la seconde à la terminale générale et technologique sont plus favorisés en moyenne que ceux du second cycle professionnel, avec un indice moyen de 115 contre 89 dans l'académie. Cet écart est plus marqué que celui entre les 1^{ers} cycles public et privé par exemple (103 contre 108). Le département de l'Allier apparaît plus défavorisé en moyenne, en particulier par rapport au Puy-de-Dôme (99 contre 107). Ces comparaisons peuvent être affinées sous différentes formes pour mieux percevoir la diversité des élèves. La Figure 3 propose une coloration des territoires selon l'indice moyen des élèves qui y résident ; l'Allier apparaît dans l'ensemble défavorisé, alors que le Puy-de-Dôme est contrasté. La Figure 4 montre aue le second professionnel scolarise très peu d'élèves favorisés, notamment ceux dont l'indice dépasse 130.

Figure 3. Le territoire



Données 2015. Source : [3]

Figure 4. Comparaison détaillée des cycles d'enseignement

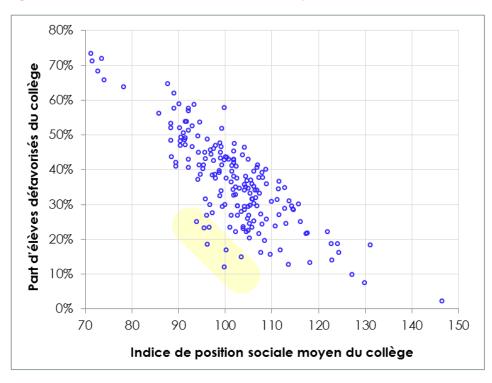


Lecture : Seuls 3 % des élèves du second cycle professionnel ont un indice entre 150 inclus et 160, contre 10 % dans le second cycle général et technologique. Source : [1]

Un nouvel indicateur pour les établissements

Dans l'outil APAE (Aide au Pilotage et à l'Autoévaluation des Etablissements), chaque établissement dispose désormais de son indice moyen de position sociale. Il peut situer le profil plus ou moins favorisé élèves vis-à-vis références de ses des départementales, académiques et nationales. Pour une meilleure comparabilité, celles-ci sont détaillées par cycle (1er cycle avec ou hors SEGPA, 2nd cycle général et technologique, 2nd cycle professionnel, EREA) et peuvent être disponibles pour les secteurs public et privé. Les 190 collèges de l'académie sont très différents : leurs indices moyens de position sociale varient fortement d'un établissement à l'autre. La moitié d'entre eux a un indice moyen compris entre 95 et 106. Les 10 % de collèges les plus défavorisés ont un indice inférieur à 90, les 10 % les plus favorisés ont un indice supérieur à 113. Jusqu'à présent, de nombreuses études sur le système scolaire analysaient la part d'élèves défavorisés dans les établissements. Ce nouvel indice de position sociale apporte une notion très proche avec des résultats concordants dans l'ensemble : pour les collèges (Figure 5), une mise en parallèle de leur part d'élèves défavorisés en lecture verticale avec leur indice de position sociale en lecture horizontale

Figure 5. Parallèle entre ce nouvel indicateur et la part de défavorisés



Lecture : Chaque collège l'académie, public ou privé, est représenté par un point. Sur l'axe horizontal se lit son indice moyen de position sociale, sur l'axe vertical se lit sa part d'élèves défavorisés (hors SEGPA). Ces deux notions sont cohérentes l'ensemble, les points relativement alignés : les collèges ayant un indice élevé (à droite) ont tendance à avoir peu d'élèves défavorisés (en bas). Une zone jaune met en évidence quelques collèges pour lesquels les deux indicateurs n'apportent pas la même information: ils ont un indice de position sociale proche de la moyenne académique mais leur part d'élèves défavorisés est relativement faible. Sources: [1], [2]. Champ: 5 collèges comptant moins de 50 élèves ne sont pas représentés.

montre que plus la part d'élèves défavorisés est faible dans un établissement, plus l'indice moyen de position sociale est élevé. Toutefois, certains collèges s'écartent de cette tendance centrale : ils ont un indice de position sociale dans la moyenne académique, et pourtant, ils accueillent peu de défavorisés (zone jaune). Après une étude complémentaire, il s'avère que la plupart de ces établissements accueillent une forte part d'élèves de catégorie moyenne. Pour eux, l'utilisation de la part d'élèves défavorisés s'avère faible et ne reflète pas leur position moyenne dans l'académie.

Comment a-t-il été conçu?

Le ministère s'est basé sur de nombreuses données décrivant les foyers (diplôme des parents, implication, conditions matérielles, pratiques culturelles...) et les résultats scolaires, sur un échantillon national de près de 30 000 élèves. Une première étape a permis de déterminer quelles caractéristiques d'un foyer étaient liées à la réussite scolaire. Dans un deuxième temps, les professions ont été mises en relation avec les caractéristiques des foyers, pour ainsi situer sur une échelle numérique leur contexte plus ou moins favorable à la réussite (pour davantage de détails sur la construction de l'indice, consulter la référence de la rubrique Pour aller plus loin). L'indice peut également se calculer à partir d'un seul responsable de l'élève. Pour certains établissements, l'information sur le second responsable est peu disponible et le calcul de leur indice moyen est adapté.

Sources et champ

[1] Fichier SCOLARITE (Base élèves académique) rentrée 2016, [2] APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Etablissements) rentrée 2016, [3] Fichier avec lieu de résidence géolocalisé des élèves, rentrée 2015.

Elèves sous statut scolaire inscrits dans un établissement du second degré public ou privé sous contrat, académie de Clermont-Ferrand.

Définitions

1er cycle : 6e à 3e (hors SEGPA et EREA dans cette brève)

2nd cycle GT: seconde à terminale générale et technologique

2nd cycle PRO: seconde à terminale professionnelle, BEP, CAP, BMA, mention complémentaire (hors EREA dans cette brève)

EREA: Etablissement Régional d'Enseignement Adapté **SEGPA**: Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Catégorie très favorisée : chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs

Catégorie favorisée: professions intermédiaires (sauf prof. des écoles et instit.), retraités cadres et des professions Intermédiaires

Catégorie moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés

Catégorie défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs

Pour aller plus loin

Rocher T. (2016), « Construction d'un indice de position sociale des élèves », Éducation & formations, n°90, MENESR-DEPP, p. 5-27.





Auteur(e)
Aude CADORET

Secrétariat : Marie-José TEIXEIRA Division Statistique et Evaluation : dse@ac-clermont.fr

2 04 73 99 32 71

http://www.ac-clermont.fr/statistiques/ (grand public) http://statpro.ac-clermont.fr (depuis un site académique)